

COMMUNE DE BEAUSSAULT.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2018.

Le Maire ouvre la séance à 20h05. Tous les membres du Conseil sont présents. Le quorum est atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Daniel ETIENNE est désigné comme secrétaire de séance.

1. Bâtiment communal. Choix des entreprises. Le permis de construire ayant été délivré, le Conseil étudie les devis en présence et retient celui de la société SD Maçonnerie pour le lot maçonnerie au montant de 13 719,71€ HT et celui de la société Charpentes sennoises pour le lot charpente-bardage-couverture au montant de 29 026,08€ HT. Les travaux pourront être commandés dès réception de la décision du Conseil départemental concernant la subvention sollicitée. Délibération n°34.

2. Choix d'un conseiller municipal pour participer à la commission de contrôle des listes électorales. Philippe STRAGIER se porte volontaire. Sa proposition est validée par le Conseil. Délibération n°35.

3. Convention de partenariat relative aux certificats des économies d'énergie. Le Conseil donne son accord pour que cette convention gérée par le PETR soit signée par le Maire. Délibération n°36.

4. Adoption de statuts de la communauté de communes des 4 rivières. Après lecture des statuts et échanges entre les conseillers portant notamment sur les diverses compétences inventoriées, un vote est opéré. Il en ressort : 4 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions. Délibération n°37.

5. Question diverse donnant lieu à délibération.

Achat groupé d'énergie coordonné par le SDE76. Après étude comparative des tarifs pratiqués par EDF et ceux obtenus par le biais du SDE76, le Conseil se prononce en faveur de l'adhésion au groupement de commandes proposé par SDE76 qui devrait prendre effet au 01.01.2020. Délibération n°38.

7. Autres questions diverses.

. Le maire informe le Conseil qu'un *dégât des eaux* a été déclaré par les locataires du logement 5 impasse du cimetière. Dans l'attente du rapport d'expertise de l'assurance, le Conseil décide de faire procéder à la réparation de la fuite par un professionnel habilité.

. Un conseiller rappelle que les *fiches de poste* des trois agents territoriaux de la commune laissées en instance restent à finaliser après complément d'information sur certains horaires de travail. Plusieurs voix s'élèvent pour souligner l'importance de régulariser ce dossier.

. *Illumination de la façade de l'église* pendant les fêtes de fin d'année. Le Conseil émet un avis favorable. Cette question en entraîne une autre : qui du Comité des fêtes ou de la Commune s'occupera de l'installation et de la décoration d'un *sapin de Noël sur la place de la mairie*. Le Comité se réunira prochainement et tiendra la Commune informée de sa décision. Au-delà de ce sujet, un débat animé et quelque peu agité s'amorce sur les responsabilités respectives concernant diverses manifestations beaussaultoises. Un conseiller exprime le souhait que ce débat soit repris ultérieurement en toute sérénité dans un esprit plus constructif.

. *Horaires des cérémonies du 11 novembre.* 9h30 Mesnil-Mauger. 10h30 Beaussault. 11h45 Le Thil.

. La *commission communication* se réunira jeudi 22 novembre à 19h aux fins de convenir du contenu du prochain numéro des Echos beaussaultois à paraître en décembre.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23h00.